

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 1

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPF -
(D 2025 063)**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est prévu sur la Commune deux opérations qu'elle désire faire porter par l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, qui a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales :

1. Axe développement économique (acquisition d'un ensemble immobilier pour le réhabiliter en vue du maintien d'une activité commerciale) sur la parcelle AC 105 → « Acquisition épicerie »
2. Axe développement économique (acquisition d'un ensemble immobilier pour le revendre à un opérateur avec un projet immobilier) sur la parcelle AC 129 → « Acquisition Ancien Hôtel Central »

Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la Commune et l'EPF pour chacune des opérations.

A cet effet, il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter pour ces projets un portage par l'EPF, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la Commune de Châtel-Censoir, ou à tout opérateur désigné par elle.

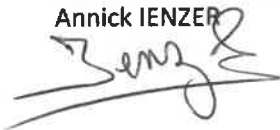
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (une abstention : Thomas HOURLIER),

DECIDE de confier le portage du foncier des deux opérations concernées à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

